

Concours photos – Médiathèque du Neubourg

Du 2 avril au 24 août 2018, la Médiathèque du Neubourg organise un concours photos sur le thème "Sport en mouvement".

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Article 1 : Organisateur.

Il est organisé par la Médiathèque du Neubourg un concours photographique amateur, gratuit et ouvert à tous. Le concours est ouvert du 2 avril au 24 août 2017.

Article 2 : Conditions de participation.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes « amateurs ».

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Article 3 : Modalités de participation.

Pour les participants, le concours consiste à faire parvenir une photo ou deux maximums, de leur choix, selon les caractéristiques suivantes :

- Format 13x18 cm

- Sur procédé argentique ou numérique

- Sur tirage papier brillant ou semi-mat ou mat, couleur ou noir et blanc, sans marge

Les photographies devront obligatoirement se rapporter au thème du concours.

Chaque photographie devra être légendée au dos et comporter les éléments suivants : nom et prénom du photographe, date de naissance, adresse et numéro de téléphone, titre de l'œuvre et le lieu où elle a été prise, date et la mention « reproduction libre ».

Les images photographiques ne devront pas être encadrées ou collées sur un support.

Les frais de tirage et d'envoi sont à la charge des participants.

Tout participant s'engage à faire parvenir à la médiathèque une photographie dont il est lui-même l'auteur.

Au cas où la médiathèque récompenserait l'œuvre d'un participant, dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre la médiathèque du Neubourg, organisatrice du concours photo, la médiathèque se réserve le droit de se retourner à son tour contre le participant.

Article 4 : Candidature.

Les candidatures seront adressées ou déposées à la Médiathèque du Neubourg, 54 avenue de la Libération 27110 Le Neubourg

Article 5 : Prix.

2 catégories sont mises en place : la catégorie « jeunes », pour les moins de 15 ans et la catégorie « Adulte », de 15 ans et plus.

Les prix ne pourront être échangés ni contre des espèces, ni contre d'autres prix.

Article 6 : Jury.

Les photos seront exposées du 28 août au 28 septembre 2018 à la Médiathèque du Neubourg où le public pourra voter pour sa photographie préférée en déposant son bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet.

Article 7 : Résultats.

La proclamation des résultats se fera le samedi 29 septembre à 17h30 à la médiathèque.

Seuls les participants présents ou leurs représentants seront récompensés : par exemple si le gagnant du premier prix ou son représentant est absent, son prix sera donné au second.

Les photos primées et les noms des gagnants seront publiés sur le site Internet de la médiathèque : **www.mediatheque-le-neubourg.fr**.

Les lauréats fourniront la version numérique de leur cliché pour cela.

Article 8 : Litige

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord des personnes photographiées. En cas de litige, le photographe est seul responsable du droit à l'image des personnes majeures ou mineures représentées.

La Médiathèque du Neubourg ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Article 9 : Consultation du règlement.

Le règlement complet du présent concours peut être obtenu à la Médiathèque du Neubourg, envoyé sur simple demande, ou consultable sur le site Internet : www.mediatheque-le-neubourg.fr